42ème ANNEE



Correspondant au 3 décembre 2003

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

المركب الإرتبائية

إنفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النين ومراسيم في النين واراء ، مقررات ، مناشير ، إعلانات وبالاغات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

	Algérie	ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION
	Tunisie	Littertolle	SECRETARIAT GENERAL
ABONNEMENT	Maroc	(Pays autres	DU GOUVERNEMENT
ANNUEL	Libye	que le Maghreb)	WWW. JORADP. DZ
	Mauritanie		Abonnement et publicité:
			IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376
			ALGER-GARE
T 144			Tél: 021.54.3506 à 09
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	021.65.64.63
			Fax: 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	TELEX: 65 180 IMPOF DZ
		, ,	BADR: 060.300.0007 68/KG
			ETRANGER: (Compte devises)
			BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

Décret présidentiel n° 03-444 du 6 Chaoual 1424 correspondant au 30 novembre 2003 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat
Décret exécutif n° 03-445 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'énergie et des mines
Décret exécutif n° 03-446 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère des moudjahidine
Décret exécutif n° 03-447 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale
Décret exécutif n° 03-448 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère du tourisme
Décret exécutif n° 03-449 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'industrie
Décret exécutif n° 03-450 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la pêche et des ressources halieutiques
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du sous-directeur du personnel à la Présidence de la République
Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à la direction générale des archives nationales
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études auprès des services du Chef du Gouvernement
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur auprès des services du Chef du Gouvernement
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de l'inspection et de l'audit à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de la régulation et des statistiques à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de la réglementation et des statuts des emplois publics à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur des réformes et de l'organisation administrative à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique

SOMMAIRE (suite)

valorisation des ressources humaines à la direction générale de la fonction publique	4
Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique	2
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale de la fonction publique	2
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur chargé du secrétariat technique du conseil national de la statistique	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du secrétaire permanent auprès du comité national de solidarité	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un directeur à l'administration locale à la wilaya de Relizane	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de la participation et de la coordination des réformes	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la communication et de la culture	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de la petite et moyenne entreprise et de la petite et moyenne industrie	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement)	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un sous-directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement)	4
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un directeur auprès des services du Chef du Gouvernement	4
Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de chargés d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la famille et de la condition féminine	4
Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de chargés d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la communauté nationale à l'étranger	4

SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un chef d'études auprès des services du Chef du Gouvernement	51
Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de directeurs d'études à la direction générale de la fonction publique	51
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de directeurs à la direction générale de la fonction publique	51
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de sous -directeurs à la direction générale de la fonction publique	52
Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de chefs d'études à la direction générale de la réforme administrative	52
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination du directeur d'études, d'analyse et d'évaluation à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie	52
Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de sous-directeurs à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	52
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination du président du conseil d'administration de l'agence spatiale algérienne	52
Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination du secrétaire exécutif du comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction	52

DECRETS

Décret présidentiel n° 03-444 du 6 Chaoual 1424 correspondant au 30 novembre 2003 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au budget des charges communes :

Vu le décret présidentiel du 14 Journada Ethania 1424 correspondant au 13 août 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2003, au budget des charges communes ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2003, un crédit de deux milliards quatre cent trente trois millions quatre cent quatre vingt dix mille dinars (2.433.490.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 "Dépenses éventuelles — Provision groupée".

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2003, un crédit de deux milliards quatre cent trente trois millions quatre cent quatre vingt dix mille dinars (2.433.490.000 DA), applicable aux budgets de fonctionnement des départements ministériels et aux chapitres énumérés aux états annexés au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaoual 1424 correspondant au 30 novembre 2003.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

ETAT ANNEXE

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SERVICES DU CHEF DU GOUVERNEMENT	
	SECTION III	
	SERVICES DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	6.400.000
	Total de la 1ère partie	6.400.000
	'	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.600.000
	Total de la 3ème partie	1.600.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	192.000
	Total de la 7ème partie	192.000
	Total du titre III	8.192.000
	Total de la sous-section I	8.192.000
	Total de la section III	8.192.000
	SECTION IV SERVICES DU MINISTRE DELEGUE CHARGE DE LA PARTICIPATION ET DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
	Total de la 1ère partie	1.200.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	250.000
	Total de la 3ème partie	250.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	30.000
	Total de la 7ème partie	30.000
	Total du titre III	1.480.000
	Total de la sous-section I	1.480.000
	Total de la section IV	1.480.000
	Total des crédits ouverts au Chef du Gouvernement	9.672.000

Chaoual 1424 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74 lécembre 2003		
	ETAT ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER' EN DA
	MINISTERE DES MOUDJAHIDINE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.772.000
	accessoires de salaires	140.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	1.912.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	160.000
	Total de la 3ème partie	160.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale	815.000
	Total de la 6ème partie	815.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	55.000
	Total de la 7ème partie	55.000
	Total du titre III	2.942.000
	Total de la sous-section 1	2.942.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	9.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	870.000
	Total de la 1ère partie	9.870.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	188.000
	Total de la 7ème partie	188.000
	Total du titre III	11.058.000
	Total de la sous-section II	11.058.000
	Total de la section I	14.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	14.000.000
	MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.02	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.461.000
31-03	accessoires de salaires	168.000
	Total de la 1ère partie	2.629.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	615.000
33 03	Total de la 3ème partie	615.000
	6ème Partie	013.000
	Subventions de fonctionnement	
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (A.N.B.)	13.536.000
	Total de la 6ème partie	13.536.000
	7ème Partie	
37-02	Dépenses diverses Administration controls Versement forfaitaire	7 4.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	74.000
	Total de la 7ème partie	74.000
		16.854.000
	Total de la sous-section I	16.854.000

9	Chaoual	1424
3	décembre	2003

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74

Ç

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	64.564.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.243.000
	Total de la 1ère partie	72.807.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale	5.488.000
	Total de la 3ème partie	5.488.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire	660.000
	Total de la 7ème partie	660.000
	Total du titre III	78.955.000
	Total de la sous-section II	78.955.000
	Total de la section I	95.809.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	95.809.000
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	120,000
	accessoires de salaires	130.000
	Total de la 1ère partie	130.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	710.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	1.018.000
36-03	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières (CNPSR)	300.000
	Total de la 6ème partie	2.028.000
	Total du titre III	2.158.000
	Total de la sous section I	2.158.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	100 000 000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	189.000.000
31-13	et accessoires de salaires	3.274.000
	Total de la 1ère partie	192.274.000
	Total du titre III	192.274.000
	Total de la sous-section II	192.274.000
	Total de la section I	194.432.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier	
	— Salaires et accessoires de salaires	9.000.000
	Total de la 1ère partie	9.000.000
	Total du titre III	9.000.000
	Total de la sous-section II	9.000.000
	Total de la section II	9.000.000

	ETAT ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER? EN DA
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Direction générale de la protection civile — Indemnités et allocations diverses	198.000.000
31-03	Direction générale de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	110.000
	Total de la 1ère partie	198.110.000
	Total du titre III	198.110.000
	Total de la sous-section I	198.110.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Personnel chargé de la surveillance des baignades — Salaires et accessoires de salaires	74.840.000
	Total de la 1ère partie	74.840.000
	Total du titre III	
		74.840.000
	Total de la sous-section II Total de la section III	74.840.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION V	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	5 522 000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.532.000 6.000
	Total de la 1ère partie	5.538.000
	Total du titre III	5.538.000
	Total de la sous-section I	5.538.000
	GOLIG GEGEVAN W	3.530.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	76 976 000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	76.876.000 800.000
	Total de la 1ère partie	77.676.000
	Total du titre III	77.676.000
	Total de la sous-section II	77.676.000
	Total de la section V	83.214.000
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations diverses.	891.000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.000
	Total de la 1ère partie	899.000
	Total du titre III	899.000
	Total de la sous-section I	899.000

Chaoual 1424 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74 décembre 2003		
ETAT ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	2.257.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	203.000
	Total de la 1ère partie	2.460.000
	Total du titre III	2.460.000
	Total de la sous-section II	2.460.000
	Total de la section VI	3.359.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	562.955.000
	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	4.000.000
	Total de la 1ère partie	4.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.500.000
	Total de la 3ème partie	1.500.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé	1.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	80.000.000
36-07	Subventions aux instituts nationaux d'enseignement supérieur	3.000.000
36-08	Subventions aux instituts et grandes écoles	5.000.000
	Total de la 6ème partie	89.000.000
	Total du titre III	94.500.000
	Total de la sous-section I	94.500.000
	Total de la section I	94.500.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	94.500.000
	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	500.000
	Total de la 1ère partie	6.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.500.000
55 05	Total de la 3ème partie	1.500.000
		1.300.000
	7ème Partie	
27.02	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	180.000
	Total de la 7ème partie	180.000
	Total du titre III	7.680.000
	Total de la sous-section I	7.680.000
	Total de la section I	7.680.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	7.680.000

ETAT ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.480.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	36.000
	Total de la 1ère partie	1.516.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	370.000
	Total de la 3ème partie	370.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	45.000
	Total de la 7ème partie	45.000
	Total du titre III	1.931.000
	Total de la sous-section I	1.931.000
	Total de la section I	1.931.000
	SECTION II INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	489.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	122,000
	Total de la 3ème partie	123.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Versement	
	forfaitaire	14.000
	Total de la 7ème partie	14.000
	Total du titre III	626.000
	Total de la sous-section I	626.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	15.666.000
	Total de la 1ère partie	15.666.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	3.916.000
	Total de la 3ème partie	3.916.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	470.000
	Total de la 7ème partie	470.000
	Total du titre III	20.052.000
	Total de la sous-section II	20.052.000
	Total de la section II	20.678.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité	
	sociale	22.609.000

Chaoual 1424 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74 lécembre 2003		
ETAT ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-21	Subventions aux centres d'information et d'animation de la jeunesse (CIAJ)	11.916.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilayas (OPOW)	9.225.000
	Total de la 6ème partie	21.141.000
	Total du titre III	21.141.000
	Total de la sous-section I	21.141.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	49.100.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.112.000
	Total de la 1ère partie	51.212.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	12.275.000
	Total de la 3ème partie	12.275.000
	Total du titre III	63.487.000
	Total de la sous-section II	63.487.000
	Total de la section I	84.628.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des sports	84.628.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA JUSTICE	
	SECTION I DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION II SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	127.500.000
	Total de la 1ère partie	127.500.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale	31.875.000
	Total de la 3ème partie	31.875.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12	Services judiciaires — Versement forfaitaire	3.825.000
	Total de la 7ème partie	3.825.000
	Total du titre III	163.200.000
	Total de la sous-section II	163.200.000
	Total de la section I	163.200.000
	SOUS-SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	1.907.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	47.000
	Total de la 1ère partie	1.954.000

	Ī	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
Ī	3ème Partie	
33.32	Personnel — Charges sociales	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	477.000
!	Total de la 3ème partie	477.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-22	Administration pénitentiaire — Versement forfaitaire	57.000
!	Total de la 7ème partie	57.000
!	Total du titre III	2.488.000
!	Total de la sous-section I	2.488.000
!	SOUS-SECTION II	
ļ	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
ļ	TITRE III	
!	MOYENS DES SERVICES	
!	1ère Partie	
!	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	98.734.000
!	Total de la 1ère partie	98.734.000
ļ	3ème Partie	
!	Personnel — Charges sociales	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	24.683.000
ļ	Total de la 3ème partie	24.683.000
!	7ème Partie	
ļ	Dépenses diverses	
37-32	Etablissements pénitentiaires — Versement forfaitaire	2.962.000
!	Total de la 7ème partie	2.962.000
!	Total du titre III	126.379.000
!	Total de la sous-section II	126.379.000
!	Total de la section II	128.867.000
I	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des	292.067.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DE LA CULTURE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	8.997.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	0.5571.000
	accessoires de salaires	905.000
	Total de la 1ère partie	9.902.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	3.123.000
	Total de la 3ème partie	3.123.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de	
25.02	formation musicale	7.256.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque Nationale d'Algérie (B.N.A.)	4.827.000
36-03	Subvention à l'institut national des arts dramatiques (I.N.A.D.)	2.266.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	9.000.000
36-06	Subvention au Palais de la culture	2.517.000
36-07	Subvention à l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (ANAPSMH)	8.482.000
36-08	Subvention à l'office du parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	9.956.000
36-09	Subvention à l'office du Parc national du Tassili (O.P.N.T.)	2.448.000
36-10	Subventions aux musées nationaux	13.100.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	18.000.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	2.695.000
36-14	Subvention à l'office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab	706.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	780.000
	Total de la 6ème partie	82.033.000

1	
•	

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	374.000
	Total de la 7ème partie	374.000
	Total du titre III	95.432.000
	Total de la sous-section I	95.432.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	9.270.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.200.000
	Total de la 1ère partie	13.470.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	3.565.000
	Total de la 3ème partie	3.565.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	408.000
	Total de la 7ème partie	408.000
	Total du titre III	17.443.000
	Total de la sous-section II	17.443.000
	Total de la section I	112.875.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la communication et de la culture	112.875.000

CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.687.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	117.000
	Total de la 1ère partie	1.804.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	422.000
	Total de la 3ème partie	422.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre national d'accueil pour femmes victimes de violences et en situation de détresse	219.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti	1.363.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine	1.467.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	64.148.000
36-07	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (ANEM)	22.536.000
36-08	Subvention à l'établissement de DAR-RAHMA de Birkhadem	680.000
36-09	Subvention à l'établissement de DAR-RAHMA de Constantine	252.000
36-10	Subvention à l'établissement de DAR-RAHMA d'Oran	252.000
	Total de la 6ème partie	90.917.000

JOURNAL	OFFICIEL	DE LA	REPUBLIC	DUE ALGER	RIENNE N° 74

23

9 Chaoual 1424 3 décembre 2003

Tême Partie Dépenses diverses Administration centrale — Versement forfaitaire	N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
Administration centrale — Versement forfaitaire		7ème Partie	
Total de la 7ème partie		Dépenses diverses	
Total du titre III	37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	47.000
Total de la sous-section I		Total de la 7ème partie	47.000
SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES Ière Partie Personnel — Rémunérations d'activité Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses		Total du titre III	93.190.000
SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES		Total de la sous-section I	93.190.000
10			
1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité		TITRE III	
31-12 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses		MOYENS DES SERVICES	
31-12 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses		1ère Partie	
Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		Personnel — Rémunérations d'activité	
117.000 Total de la lère partie	31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.252.000
Total de la 1ère partie	31-13	ÿ	117.000
1.812.000 1.812.000		Total de la 1ère partie	
1.812.000		3ème Partie	
1.812.000		Personnel — Charges sociales	
7ème Partie Dépenses diverses 37-11 Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.812.000
Dépenses diverses 196.000 196.000		Total de la 3ème partie	1.812.000
37-11 Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire		7ème Partie	
Total de la 7ème partie		Dépenses diverses	
Total du titre III	37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	196.000
Total du titre III		Total de la 7ème partie	196.000
SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité		Total du titre III	
SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité		Total de la sous-section II	
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité			
Personnel — Rémunérations d'activité			
31-12 Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses 4.416.000		Personnel — Rémunérations d'activité	
	31-12	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	4.416.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	1.104.000
	Total de la 3ème partie	1.104.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'emploi — Versement forfaitaire	120.000
	Total de la 7ème partie	120.000
	Total du titre III	5.640.000
	Total de la sous-section III	5.640.000
	Total de la section I	108.207.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale	108.207.000
	MINISTERE DU TOURISME	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.318.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	136.000
	Total de la 1ère partie	1.454.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	330.000
	Total de la 3ème partie	330.000

1	Z
	Е

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01 36-03	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme	900.000
	hôtelières et touristiques	1.236.000
36-04		696.000
	Total de la 6ème partie	2.832.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	40.000
		40.000
	Total de la 7ème partie	40.000
		4.656.000
	Total de la sous-section I	4.656.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.105.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	887.000
	Total de la 1ère partie	8.992.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.026.000
	Total de la 3ème partie	2.026.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	245.000
	Total de la 7ème partie	245.000
	Total du titre III	11.263.000
	Total de la sous-section II	11.263.000
	Total de la section I	15.919.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme	15.919.000

	ETAT AINEAE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	876.000
	accessoires de salaires	57.000
	Total de la 1ère partie	933.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	626.000
	Total de la 3ème partie	626.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-02	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	100.000
	Total de la 7ème partie	100.000
	Total du titre III	1.659.000
	Total de la sous-section I	1.659.000
	Total de la section I	1.659.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	1.659,000
	entreprise et de l'artisanat	1.059.000
	MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.300.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
	Total de la 1ère partie	5.500.000
	Total de la Tere partie	5.500.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'école nationale de santé publique (ENSP)	1.438.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	1.062.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	1.963.000 501.000
	Total de la 6ème partie	3.902.000
	Total du titre III	9.402.000
	TITDE IV	,,,,=,,,,
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs	
	sanitaires, des établissement hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	362.125.000
	Total de la 6ème partie	362.125.000
	Total du titre IV	362.125.000
	Total de la sous-dection I.	-
		371.527.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	19.148.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier —	
	Salaires et accessoires de salaires	1.796.000
	Total de la 1ère partie	20.944.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	4.788.000
	Total de la 3ème partie	4.788.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	576.000
	Total de la 7ème partie	576.000
	Total du titre III	26.308.000
	Total de la sous-section II	26.308.000
	Total de la section I	397.835.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	397.835.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	5.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	160.000
	Total de la 1ère partie	5.160.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	1.200.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	2.600.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	13.000.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	2.000.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	1.000.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	6.000.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	800.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	2.600.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale	11.600.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	4.400.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	5.100.000
36-71	Subvention at histitut handhar de la medecine vetermane (hviviv)	7.000.000
36-71 36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	2.000.000
36-93 36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes (CDARS)	1.500.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants (CNCC)	2.000.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	4.500.000
30 - 91	Total de la 6ème partie	67.300.000
	Total du titre III	
	Total de la sous-section I	72.460.000

^	0
• ,	u

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	70.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.000.000
	Total de la 1ère partie	76.000.000
	Total du titre III	76.000.000
	Total de la sous-section II	76.000.000
	Total de la section I	148.460.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	60.000.000
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.790.000
	Total de la 1ère partie	62.790.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	8.000.000
	Total de la 3ème partie	8.000.000
	Total du titre III	70.790.000
	Total de la sous-section II	70.790.000
	Total de la section II	70.790.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	219.250.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.895.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	34.000
	Total de la 1ère partie	1.929.000
	3ème Partie	
22.02	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	474.000
	Total de la 3ème partie	474.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP)	1.355.000
	Total de la 6ème partie	1.355.000
	·	1.333.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	52.000
	Total de la 7ème partie	52.000
	Total du titre III	3.810.000
	Total de la sous-section I	3.810.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.740.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
	et accessoires de salaires	612.000
	Total de la 1ère partie	3.352.000

INTERNAL OFFICIEL DE LA	REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74
JOURNAL OFFICIEL DE LA	KEI OBLIQUE ALGERIENNEN /4

31

9 Chaoual 1424 3 décembre 2003

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	685.000
	Total de la 3ème partie	685.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	83.000
	Total de la 7ème partie	83.000
	Total du titre III	4.120.000
	Total de la sous-section II	4.120.000
	Total de la Section I	7.930.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	7.930.000
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	60.000.000
	Total de la 1ère partie	60.000.000
	22 vy Parris	
	3ème Partie	l e e e e e e e e e e e e e e e e e e e
	3eme Partie Personnel — Charges sociales	
33-13		15.000.000
33-13	Personnel — Charges sociales	15.000.000
33-13	Personnel — Charges sociales Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	
33-13	Personnel — Charges sociales Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale Total de la 3ème partie	15.000.000
33-13	Personnel — Charges sociales Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale Total de la 3ème partie Total du titre III	15.000.000 75.000.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES TRANSPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	2.180.000
31-02	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	2.100.000
31-03	accessoires de salaires	57.000
	Total de la 1ère partie	2.237.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	545.000
	Total de la 3ème partie	545.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	1.400.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques des transports terrestres (ENATT)	300.000
	Total de la 6ème partie	1.700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	65.000
	Total de la 7ème partie	65.000
	Total du titre III	4.547.000
	Total de la sous-section I	4.547.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	7.200.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	
		800.000
	Total de la 1ère partie	8.000.000

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.800.000
	Total de la 3ème partie	1.800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	216.000
	Total de la 7ème partie	216.000
	Total du titre III	10.016.000
	Total de la sous-section II	10.016.000
	Total de la Section I	14.563.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	14.563.000
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	700.000
	Total de la 1ère partie	700.000
	Total du titre III	700.000
	Total de la sous-section II	700.000
	Total de la Section I	700.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	700.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	24.764.000
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction— Personnel	24.764.000
	vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.408.000
	Total de la 1ère partie	27.172.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale.	6.191.000
	Total de la 3ème partie	6.191.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire	743.000
	Total de la 7ème partie	743.000
	Total du titre III	34.106.000
	Total de la sous-section II	34.106.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT	
	ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
31-12	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	47.001.000
31-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel	47.991.000
	vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.614.000
	Total de la 1ère partie	53.605.000

1	_

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale	11.998.000
	Total de la 3ème partie	11.998.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Versement forfaitaire	1.440.000
	Total de la 7ème partie	1.440.000
	Total du titre III	67.043.000
	Total de la sous-section III	67.043.000
	Total de la Section I	101.149.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	101.149.000
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.770.000
	Total de la 1ère partie	130.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-24	Subvention à l'office national de signalisation maritime (O.N.S.M)	2.080.000
	Total de la 6ème partie	2.080.000
	Total du titre III	3.980.000
	Total de la sous-section I	3.980.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations diverses	60.700.000
31-13	Services déconcentrés des travaux publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.350.000
	Total de la 1ère partie	62.050.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	15.200.000
	Total de la 3ème partie	15.200.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire	700.000
	Total de la 7ème partie	700.000
	Total du titre III	77.950.000
	Total de la sous-section III	77.950.000
	Total de la Section I	81.930.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	81.930.000

Décret exécutif n° 03-445 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'énergie et des mines.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

Vu le décret exécutif n° 03-09 du 9 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'énergie et des mines ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2003, un crédit de vingt et un millions cinq cent mille dinars (21.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'énergie et des mines et au chapitre n° 42-02 "Contribution à l'institut des énergies non renouvelables".

Art. 2. — Il est ouvert sur 2003, un crédit de vingt et un millions cinq cent mille dinars (21.500.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'énergie et des mines et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003.

Ahmed OUYAHIA.

IOURNAL OFFICIEL DE LA	REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74
JOURNAL OFFICIEL DE LA	KEI ODLIQUE ALGERIENNE N /4

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES 4éme Partie	
	Materiel et fonctionnement des services	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	
	Total de la 4ème partie	1.000.000
	Total du titre III	8.000.000
	Total du tite II	8.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	7 00 000
		500.000
	Total de la 2ème partie	500.000
	Total du titre IV	500.000
	Total de la sous-section I	8.500.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4éme Partie	
	Materiel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	10.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
	Total de la 4ème partie	13.000.000
	Total du titre III	13.000.000
	Total de la sous-section II	13.000.000
	Total de la section I	21.500.000
	Total des crédits ouverts	21.500.000

Décret exécutif n° 03-446 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère des moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

Vu le décret exécutif n° 03-11 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre des moudjahidine ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2003, un crédit de deux millions quatre cent mille dinars (2.400.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des moudjahidine et au chapitre n° 37-04 "Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale".

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2003, un crédit de deux millions quatre cent mille dinars (2.400.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des moudjahidine et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003.

Ahmed OUYAHIA.

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES MOUDJAHIDINE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.000.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	400.000
	Total de la 4ème partie	2.400.000
	Total du titre III	2.400.000
	Total de la sous-section I	2.400.000
	Total de la section I	2.400.000
	Total des crédits ouverts	2.400.000

Décret exécutif n° 03-447 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

Vu le décret exécutif n° 03-23 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'éducation nationale ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2003, un crédit d'un milliard cinq cent millions de Dinars (1.500.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et aux chapitre énumérés à l'état "A" annexé au présent décret.

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2003, un crédit d'un milliard cinq cent millions de Dinars (1.500.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale et aux chapitres énumérés à l'état "B" annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaoual 1424 correspondant au ler décembre 2003.

Ahmed OUYAHIA

ETAT "A"

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	3.200.000
	Total de la 3ème partie	3.200.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	12.700.000
	Total de la 7ème partie	12.700.000
	Total du titre III	15.900.000
	Total de la sous-section II	15.900.000

ETAT "A" (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérations principales	743.800.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales	126.300.000
	Total de la 1ère partie	870.100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Prestations à caractère familial	98.000.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	64.600.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	118.400.000
	Total de la 3ème partie	281.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Versement forfaitaire	176.000.000
37-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Versement forfaitaire	157.000.000
	Total de la 7ème partie	333.000.000
	Total du titre III	1.484.100.000
	Total de la sous-section III	1.484.100.000
	Total de la section I	1.500.000.000
	Total des crédits annulés	1.500.000.000

9	Chaoual	1424
3	décembre	2003

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 74

41

ETAT "B"

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	4.600.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
	Total de la 1ère partie	4.750.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.150.000
	Total de la 3ème partie	1.150.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-49	Subvention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes	1.500.000
36-53	Subvention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et des moyens didactiques (CAMEMD)	1.000.000
	Total de la 6ème partie	2.500.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	140.000
	Total de la 7ème partie	140.000
	Total du titre III	8.540.000
	Total de la sous-section I	8.540.000
		8.340.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	17 200 000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	17.300.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	51.660.000 3.400.000
	Total de la 1ère partie	72.360.000

ETAT "B" (suite)

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	2.200.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	45.000.000
	Total de la 2ème partie	47.200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	11.800.000
	Total de la 3ème partie	11.800.000
	Total du titre III	131.360.000
	Total de la sous-section II	131.360.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Indemnités et allocations diverses	686.100.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	355.800.000
	Total de la 1ère partie	1.041.900.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	318.200.000
	Total de la 3ème partie	318.200.000
	Total du titre III	1.360.100.000
	Total de la sous-section III	1.360.100.000
	Total de la section I	1.500.000.000
	Total des crédits ouverts	1.500.000.000

Décret exécutif n° 03-448 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère du tourisme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

Vu le décret exécutif n° 03-16 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2003, au ministre du tourisme ;

Décrète :

Article 1er. — Il est annulé, sur 2003, un crédit de trente deux millions cinq cent soixante quatre mille dinars (32.564.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du tourisme et au chapitre n° 37-01 "Administration centrale — Conférences et séminaires".

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2003, un crédit de trente deux millions cinq cent soixante quatre mille dinars (32.564.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du tourisme et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT ANNEAE		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DU TOURISME	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.500.000
	Total de la 1ère partie	1.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	440.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.408.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.310.000
34-92	Administration centrale — Loyers	400.000
	Total de la 4ème partie	11.058.000

ETAT ANNEXE (suite)

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.226.000
	Total de la 5ème partie	3.226.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national des techniques hôtelières et touristiques	14.000.000
	Total de la 6ème partie	14.000.000
	Total du titre III	29.784.000
	Total de la sous-section I	29.784.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	800.000
	Total de la 4ème partie	1.780.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	1.000.000
	Total de la 5ème partie	1.000.000
	Total du titre III	2.780.000
	Total de la sous-section II	2.780.000
	Total de la section I	32.564.000
	Total des crédits ouverts	32.564.000

Décret exécutif n° 03-449 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de l'industrie.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

Vu le décret exécutif n° 03-28 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de l'industrie;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2003, un crédit de sept millions huit cent quarante six mille dinars (7.846.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie, et au chapitre n° 31-01 "Administration centrale—Rémunérations principales".

- Art. 2. Il est ouvert, sur 2003, un crédit de sept millions huit cent quarante six mille dinars (7.846.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de l'industrie, et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre de l'industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003.

Ahmed OUYAHIA.

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'INDUSTRIE	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	7.346.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	500.000
	Total de la 1ère partie	7.846.000
	Total du titre III	7.846.000
	Total de la sous-section I	7.846.000
	Total de la section I	7.846.000
	Total des crédits ouverts	7.846.000

Décret exécutif n° 03-450 du 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003 portant virement de crédits au sein du budget de fonctionnement du ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Le Chef du Gouvernement.

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 02-11 du 20 Chaoual 1423 correspondant au 24 décembre 2002 portant loi de finances pour 2003 ;

Vu la loi n° 03-05 du 13 Rabie Ethani 1424 correspondant au 14 juin 2003 portant loi de finances complémentaire pour 2003 ;

Vu le décret exécutif n° 03-32 du 6 Dhou El Kaada 1423 correspondant au 8 janvier 2003 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances pour 2003, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques ;

Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2003, un crédit de huit millions huit cent mille dinars (8.800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la pêche et des ressources halieutiques et aux chapitres énumérés à l'état "A" annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2003, un crédit de huit millions huit cent mille dinars (8.800.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la pêche et des ressources halieutiques et aux chapitres énumérés à l'état "B" annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 7 Chaoual 1424 correspondant au 1er décembre 2003.

Ahmed OUYAHIA.

ETAT "A"

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULES EN DA
	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.000.000
	Total de la1ère partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	900.000
	Total de la 4ème partie	900.000

Chaoual 1424 décembre 2003		NNE N° 74
ETAT "A" (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS ANNULE EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	800.000
	Total de la 7ème partie	800.000
	Total du titre III	7.700.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	1.100.000
	Total de la 4ème partie	1.100.000
	Total du titre IV	1.100.000
	Total de la sous-section I	8.800.000
	Total de la section I	8.800.000
	Total des crédits annulés	8.800.000
	ETAT "B"	I
	EIAI B	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	6.000.000
	Total de la1ère partie	6.000.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.491.000
34-92	Administration centrale — Loyers	309.000
	Total de la 4ème partie	2.800.000
	Total du titre III Total de la sous-section I	8.800.000
	I OTAL DE LA COLIC-SECTION I	8.800.000

Total de la section I.....

Total des crédits ouverts.....

8.800.000

8.800.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du sous-directeur du personnel à la Présidence de la République.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du personnel à la Présidence de la République, exercées par M. Abdennacer Benzeggouta.

Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à la direction générale des archives nationales.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la valorisation à la direction générale des archives nationales, exercées par M. Noureddine Aireche.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des échanges à la direction générale des archives nationales, exercées par Mme. Daouia Ogbi épouse Benlamara.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études auprès des services du Chef du Gouvernement.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin, à compter du 4 janvier 2003, aux fonctions de directeur d'études auprès des services du Chef du Gouvernement, exercées par M. Mohamed Kamel Aït Dahmane.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur auprès des services du Chef du Gouvernement.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des moyens généraux à la direction de l'administration des moyens auprès des services du Chef du Gouvernement, exercées par M. Abderraouf Bourezg, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de l'inspection et de l'audit à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin à compter du 28 avril 2003, aux fonctions de directeur de l'inspection et de l'audit à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Belkacem Bouchemal, pour suppression de structure.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de la régulation et des statistiques à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur de la régulation et des statistiques à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Azzedine Laachouri, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de la réglementation et des statuts des emplois publics à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur de la réglementation et des statuts des emplois publics à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Belkacem Mohammedi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur des réformes et de l'organisation administrative à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur des réformes et de l'organisation administrative à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Malek Tibourtine, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur de la valorisation des ressources humaines à la direction générale de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur de la valorisation des ressources humaines à la direction générale de la fonction publique, exercées par M. Abdelhamid Athmane, appelé à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions de sous-directeurs à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par MIle et MM. :

- Nadjib Hamadache, sous-directeur des établissements et organismes publics ;
 - Chérif Rabia, sous-directeur du budget;
- Miloud Miloudi, sous-directeur de la modernisation des techniques et des méthodes ;
- Mokhtar Laleg, sous-directeur de la valorisation du service public ;
- Chérif Ramdani, sous-directeur de la documentation et des archives ;
- Hind Benhassine, sous-directeur des études et de la prospective ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeurs à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par MM. :

- Lounès Amegroud, sous-directeur des moyens ;
- Mohamed Benazzi, sous-directeur de la régulation des effectifs :
- Ahmed Benali, sous-directeur des examens et concours et des équivalences ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin, à compter du 28 avril 2003, aux fonctions de sous-directeur de l'audit et du contrôle à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Messaoud Bouafia, pour suppression de structure.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des rémunérations et de la protection sociale à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Abdelouahab Laouici, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des administrations territoriales à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Amar Yacef, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur de la coordination des structures d'inspection à l'administration centrale de l'ex-ministre délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé de la réforme administrative et de la fonction publique, exercées par M. Boualem Alouache, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à la direction générale de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des statistiques et de l'informatique à la direction générale de la fonction publique, exercées par M. Bachir Benidir, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du directeur chargé du secrétariat technique du conseil national de la statistique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur chargé du secrétariat technique du conseil national de la statistique, exercées par M. Abdelkrim Saoudi, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions du secrétaire permanent auprès du comité national de solidarité.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de secrétaire permanent auprès du comité national de solidarité, exercées par M. Dahmane Adimi appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un directeur à l'administration locale à la wilaya de Relizane.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'administration locale à la wilaya de Relizane, exercées par M. Ghaouti Boumediène Ziani, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de la participation et de la coordination des réformes.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'ex-ministère de la participation et de la coordination des réformes, exercées par M. Ahmed Zadi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, exercées par M. Saïd Senoussi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au ministère de la communication et de la culture.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au ministère de la communication et de la culture, exercées par Mlle. Salima Chérif, appelée à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur à l'ex-ministère de la petite et moyenne entreprise et de la petite et moyenne industrie.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des moyens généraux, de la documentation et des archives à l'ex-ministère de la petite et moyenne entreprise et de la petite et moyenne industrie, exercées par M. Khaiar Djouada, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur du budget et de la comptabilité au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, exercées par M. Djamel Eddine Salem.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Ahmed Mounen est nommé directeur d'études à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un sous-directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Djamel Eddine Salem est nommé sous-directeur à la Présidence de la République (Secrétariat Général du Gouvernement).

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un directeur auprès des services du Chef du Gouvernement.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Saïd Senoussi est nommé directeur auprès des services du Chef du Gouvernement.

Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de chargés d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la famille et de la condition féminine.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Rachid Boudis est nommé chargé d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la famille et de la condition féminine

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, Mme. Hadria Yousfi épouse Dekkar est nommée chargée d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la famille et de la condition féminine

Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de chargés d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la communauté nationale à l'étranger.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Ghaouti Boumediène Ziani est nommé chargé d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la communauté nationale à l'étranger.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, Melle. Salima Chérif est nommée chargée d'études et de synthèse au cabinet de la ministre déléguée auprès du Chef du Gouvernement, chargée de la communauté nationale à l'étranger.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination d'un chef d'études auprès des services du Chef du Gouvernement.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, Mme. Anissa Nedjari épouse Saâdi est nommée chef d'études auprès des services du Chef du Gouvernement.

Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de directeurs d'études à la direction générale de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Belkacem Mohammedi est nommé directeur d'études à la direction générale de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 sont nommés directeurs d'études à la direction générale de la réforme administrative, MM. :

- Malek Tibourtine, directeur d'études chargé de l'organisation et du fonctionnement administratifs ;
- Amar Yacef, directeur d'études chargé de la modernisation et du développement administratifs.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de directeurs à la direction générale de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, sont nommés directeurs à la direction générale de la fonction publique, MM. :

- Abdelouaheb Laouici, directeur des statuts des emplois publics ;
- Abdelhamid Athmane, directeur de la régularisation des effectifs et de la valorisation des ressources humaines ;
- Azzedine Lachouri, directeur de l'application et du contrôle.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de sous-directeurs à la direction générale de la fonction publique.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, sont nommés sous-directeurs à la direction générale de la fonction publique, MM. :

- Bachir Benidir, sous directeur de la documentation et des archives ;
- Mohamed Benazzi, sous-directeur de la régularisation des effectifs ;
- Ahmed Benali, sous-directeur des concours et examens;
- Lounès Amegroud, sous-directeur des moyens généraux.

Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de chefs d'études à la direction générale de la réforme administrative.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, sont nommés chefs d'études à la direction générale de la réforme administrative, Mlle et MM. :

- Nadjib Hamadache, chef d'études auprès du directeur général de la réforme administrative ;
- Cherif Rabia, chef d'études auprès du directeur général de la réforme administrative ;
- Miloud Miloudi, chef d'études auprès du directeur d'études chargé de la modernisation et du développement administratifs ;
- Mokhtar Laleg, chef d'études auprès du directeur d'études chargé de l'évaluation et de l'analyse prospective ;
- Cherif Ramdani, chef d'études auprès du directeur d'études chargé de la modernisation et du développement administratifs ;
- Hind Benhassine, chef d'études auprès du directeur d'études chargé de l'évaluation et de l'analyse prospective.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Mohamed Kara Ali est nommé chef d'études auprès du directeur d'études chargé de l'organisation et du fonctionnement administratifs à la direction générale de la réforme administrative.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Boualem Alouache est nommé chef d'études à la direction générale de la fonction publique.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination du directeur d'études, d'analyse et d'évaluation à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Salah Abdennouri est nommé directeur d'études, d'analyse et d'évaluation à l'office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie.

Décrets présidentiels du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination de sous-directeurs à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Ahmed Zadi est nommé sous-directeur du budget et de la comptabilité à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Khaiar Djouada est nommé sous-directeur des moyens généraux à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination du président du conseil d'administration de l'agence spatiale algérienne.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Omar Farouk Zerhouni est nommé président du conseil d'administration de l'agence spatiale algérienne.

Décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003 portant nomination du secrétaire exécutif du comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction.

Par décret présidentiel du 7 Ramadhan 1424 correspondant au 2 novembre 2003, M. Ibrahim Bensaïd est nommé secrétaire exécutif du comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction.